



COMMISSION  
NATIONALE  
EDUCATION  
ET ACTIVITÉS  
CYNOPHILES

## ACTIVITE FLYBALL

### PROCEDURE de mesure au cubitus

#### **INFORMATION:**

À partir du 20 mars 2019, la mesure du cubitus pourra être effectuée par les personnes habilitées, ayant un outil de mesure et en suivant la procédure ci-dessous.

Lors de tournoi, si les personnes habilitées ne sont pas équipées de l'outil de mesure du cubitus, la toise au garrot restera de vigueur pour les chiens n'ayant pas de mesure du cubitus validée.

Les fiches "TRANSMISSION MESURE AU CUBITUS" et "SUIVI MESURE AU CUBITUS" sont à remonter par mail à [flyball@sportscanins.fr](mailto:flyball@sportscanins.fr)

#### **EXTRAIT DU RÈGLEMENT:**

"Les chiens désirant obtenir une hauteur de saut inférieure à 35 cm doivent être mesurés par deux juges différents avec un résultat identique avant que la mesure finale de la hauteur de saut ne soit accordée."

#### **PROCEDURE:**

Seuls les juges FCI de flyball peuvent mesurer les cubitus des chiens. Ils peuvent être secondés par une personne uniquement en charge de noter les mesures.

Ces mesures sont effectuées lors d'une manifestation canine SCC dédiée au Flyball ou dans l'enceinte d'un club canin affilié SCC.

Les mesures seront effectuées sur les chiens de 15 mois minimum. Les deux cubitus doivent être mesurés, en cas de différence, la plus petite mesure sera retenue

Pour effectuer les mesures, un lieu isolé, en intérieur ou extérieur, est mis à disposition du juge pour respecter le calme des chiens. Ce lieu est dénommé "espace de mesure"

Lors de la mesure, une seule personne (conducteur, propriétaire ou membre de l'équipe) par chien est autorisée dans l'espace de mesure.

Les différentes mesures peuvent être effectuées soit à différentes dates, soit le même jour si plusieurs juges sont présents. Dans ce cas, plusieurs espace de mesures seront mis en place.

Si nécessaire, pour identifier un chien, le responsable de la mesure demandera une vérification de la puce du chien au moment de la mesure.

Les chiens faisant parti d'une fédération ou OCN étrangère devront être systématiquement identifiés par lecture de puce ou vérification de tatouage.

Une hauteur de saut sera attribuée à vie pour le chien dès lors que les résultats d'une mesure, effectuées par deux juges différents, concordent par deux fois à une hauteur de saut identique.